



Liste de contrôle pour l'inscription à l'examen de conseiller / conseillère en affections respiratoires et tuberculose avec brevet fédéral

N'ai-je rien oublié ?

- Un résumé sur la formation suivie et sur les activités professionnelles
- Les copies des titres et certificats de travail requis pour l'admission
 - Diplôme **d'infirmier/d'infirmière ES/HES**, ou un certificat fédéral de capacité d'**assistant(e) en cabinet médical** et une preuve d'une expérience professionnelle d'au minimum 2 ans (à temps partiel, au moins 40%)
 - ou
 - Certificat fédéral de capacité d'**assistant(e) en soins et santé communautaire** et une preuve d'au minimum 4 années d'expérience professionnelle (à temps partiel, au moins 40%)
 - ou
 - Une preuve d'une **formation équivalente** avec une expérience professionnelle correspondante.
- Une preuve de compétences dans les domaines suivants (Confirmation des modules de la Ligue pulmonaire suisse ou autre)
 - Tuberculose et traçabilité d'autres maladies infectieuses, y compris justificatif d'une expérience professionnelle dans les domaines réalisation d'exams d'entourage, DOT, mise en relation de partenaires, formes de déclaration.
 - Connaissances de base en affections respiratoires et maladies pulmonaires; particularités, possibilités de traitement et mesures de soutien en cas de BPCO, d'apnée du sommeil, d'allergies des voies respiratoires avec justificatif d'expérience professionnelle en orientation et suivi des personnes concernés lors d'une oxygénothérapie, d'une thérapie par aérosols et d'une thérapie CPAP ou d'autres thérapies des apnées du sommeil.
 - Mesures contre le tabagisme.
 - Enseignement thérapeutique de l'asthme aux patients.
 - Techniques de conseils selon les destinataires et en fonction de la situation respective. (Conduite d'un entretien motivant et orienté ressources)
- Une copie d'une pièce d'identité officielle avec photo